



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.02.2003 Bulletin 2003/09

(51) Int Cl.7: **F24C 3/08**

(21) Numéro de dépôt: **02292014.4**

(22) Date de dépôt: **09.08.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Hunault, Patrick**
37250 Montbazou (FR)
• **Dane, Bernard**
37250 Montbazou (FR)

(30) Priorité: **21.08.2001 FR 0110952**

(74) Mandataire: **Gorrée, Jean-Michel**
Cabinet Plasseraud,
84, rue d'Amsterdam
75440 Paris Cédex 09 (FR)

(71) Demandeur: **Sourdillon**
37250 Veigne (FR)

(54) **Appareil de cuisson à gaz avec détrompage de positionnement de la tête de brûleur**

(57) Appareil de cuisson à gaz équipé d'une plaque de dessus (1) ayant au moins une zone (7) pour la fixation d'un injecteur (6) d'un brûleur à gaz (4) et pour le support d'une tête (12) du brûleur coaxialement à l'injecteur (6); la zone (7) possède un contour non circulaire, notamment polygonal, et la tête de brûleur (12) est munie de jambes (16), par lesquelles elle repose sur la zone (7), qui sont en nombre tel et qui sont disposées

de manière telle qu'elles coopèrent avec les côtés du contour non circulaire de la zone (7) afin que la tête de brûleur (12) ne puisse occuper qu'un nombre déterminé et limité de positions angulaires en étant simultanément disposée coaxialement à l'injecteur (6) et que, pour tout positionnement incorrect - en orientation et/ou en centrage - de la tête (12), celle-ci repose sur la plaque de dessus de façon inclinée et donc visible.

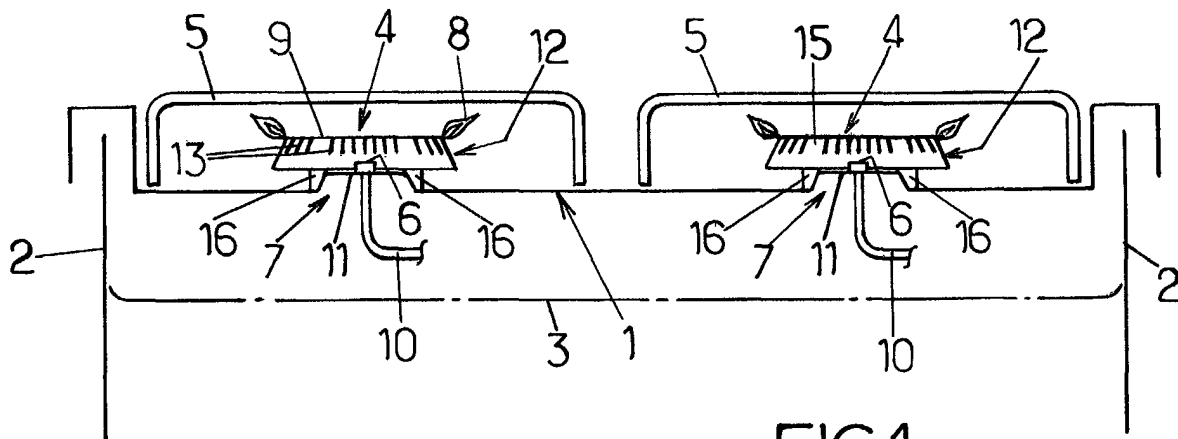


FIG.1.

Description

[0001] La présente invention concerne des perfectionnements apportés aux appareils de cuisson à gaz équipés d'une plaque de dessus ayant au moins une zone pour la fixation d'un injecteur d'un brûleur à gaz et pour le support d'une tête dudit brûleur coaxialement audit injecteur et au-dessus de ladite plaque avec aspiration d'air primaire par le dessus de la plaque.

[0002] Habituellement, le brûleur à gaz est surmonté d'une grille, reposant elle-même sur la plaque de dessus et propre à supporter les récipients avec leur fond situé à une hauteur donnée au-dessus du brûleur. Quelle que soit la constitution de la grille (grille en fonte, grille en fil d'acier), la venue en contact des flammes avec un élément (doigt, tige) de la grille entraîne une émission accrue de CO qui peut devenir excessive en regard des exigences normatives et sanitaires.

[0003] Pour éviter, ou au moins atténuer, cet inconvénient, il est connu d'empêcher la formation de flammes sous les parties métalliques de la grille : cela est obtenu en supprimant certains orifices de flammes sur le pourtour de la tête de brûleur.

[0004] Toutefois, pour qu'un tel agencement se révèle efficace, encore faut-il que la tête de brûleur soit correctement positionnée pour que les zones dépourvues d'orifices de flammes se trouvent exactement sous les parties métalliques de la grille. Or il n'est pas possible, en pratique, de s'en remettre entièrement à l'utilisateur pour que celui-ci procède à un repositionnement angulaire correct de la tête de brûleur après une opération de nettoyage.

[0005] Par ailleurs, indépendamment du positionnement angulaire correct de la tête de brûleur par rapport à la grille, il est également indispensable que la tête de brûleur repose sur la plaque de dessus dans une situation de coaxialité aussi parfaite que possible avec l'injecteur fixé sur la plaque. Là encore, il n'est pas possible de s'en remettre uniquement à l'utilisateur pour assurer cette coaxialité.

[0006] L'invention a donc essentiellement pour but de proposer un agencement perfectionné d'un brûleur à gaz du genre considéré de manière que le positionnement correct de la tête de brûleur ne relève plus du simple libre arbitre de l'utilisateur, les moyens mis en oeuvre à ces fins devant cependant ne pas entraîner de complication sensible de fabrication ni de surcoût significatif.

[0007] A ces fins, un appareil de cuisson tel que mentionné au préambule se caractérise, étant agencé conformément à l'invention, en ce que la susdite zone de la plaque de dessus, qu'elle soit formée de façon intégrale avec la plaque ou qu'elle soit rapportée, possède un contour non circulaire et en ce que la tête de brûleur est munie de jambes, par lesquelles elle repose sur la susdite zone de la plaque de dessus, qui sont en nombre tel et qui sont disposées de manière telle qu'elles coopèrent avec les côtés dudit contour non circulaire de ladite zone afin que la tête de brûleur ne puisse occuper

qu'un nombre déterminé et limité de positions angulaires en étant simultanément disposée coaxialement à l'injecteur et que, pour tout positionnement incorrect - en orientation et/ou en centrage - de la tête, celle-ci repose sur la plaque de dessus de façon inclinée et donc visible.

[0008] Dans un mode de réalisation préféré, ladite zone de la plaque de dessus est un plateau non circulaire surmontant le reste de ladite plaque, et les jambes de la tête de brûleur sont en nombre et ont un agencement propres à leur coopération avec les faces latérales de la pyramide non circulaire bordant le plateau.

[0009] Les dispositions de l'invention peuvent également être mises en oeuvre en faisant en sorte que ladite zone de la plaque de dessus soit une cuvette non circulaire s'étendant sous le reste de ladite plaque et que les jambes de la tête de brûleur soient en nombre et aient un agencement propres à leur coopération avec les faces latérales de la pyramide non circulaire bordant la cuvette.

[0010] Les dispositions de l'invention pourraient également être mises en oeuvre dans le cas où ladite zone de la plaque de dessus est coplanaire au reste de la plaque et comporte par exemple des empreintes creuses réparties selon ledit contour non circulaire et dans lesquelles viennent reposer les extrémités des jambes de la tête de brûleur.

[0011] Un mode de réalisation préféré, bien que non limitatif, des dispositions qui précèdent consistent en ce que la susdite zone de la plaque de dessus possède un contour polygonal.

[0012] Dans ce cas, un exemple de réalisation préféré d'une telle disposition peut consister en ce que ladite zone de la plaque de dessus soit de forme rectangulaire et en ce que le nombre des positions correctes possibles de la tête de brûleur soit de deux. Un autre exemple de réalisation préféré de ces dispositions peut consister en ce que ladite zone de la plaque de dessus soit de forme carrée et en ce que le nombre des positions correctes possibles de la tête de brûleur soit de quatre. Bien entendu, d'autres configurations (zone de forme pentagonale, hexagonale, octogonale notamment) sont envisageables.

[0013] Mais tout aussi bien, la susdite zone de la plaque de dessus pourrait être de forme allongée de révolution, notamment ovale ou elliptique, avec l'obtention des mêmes avantages.

[0014] Les dispositions conformes à l'invention permettent d'assurer simultanément un détrompage physique dans le positionnement angulaire de la tête de brûleur et sa coaxialité par rapport à l'injecteur en même temps qu'elles permettent un contrôle visuel simple (tête de brûleur reposant de travers sur la plaque de dessus) en cas de positionnement incorrect (mauvais positionnement angulaire, défaut de coaxialité avec l'injecteur).

[0015] Les moyens mis en oeuvre sont simples et pratiquement sans incidence sur les coûts de fabrication,

puisque la conformation (plane, creuse ou en plateau) de la zone concernée de la plaque de dessus relève de la conception même du brûleur et de l'appareil de cuisson et que l'agencement du brûleur avec alimentation en air primaire par le dessus de la plaque implique la présence de jambes : la mise en oeuvre des dispositions de l'invention n'a d'incidence que dans la forme géométrique donnée à la susdite zone et dans la disposition géométrique des jambes en relation avec la forme de la zone de support.

[0016] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui suit de certains modes de réalisation donnés uniquement à titre d'exemples nullement limitatifs. Dans cette description, on se réfère aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue très schématique, en coupe, d'un mode de réalisation préféré d'un appareil de cuisson à gaz agencé conformément à l'invention ;
- la figure 2 est une vue de dessus en perspective d'une partie de la plaque de dessus de l'appareil de la figure 1 ;
- la figure 3 et une vue de dessous en perspective de la tête d'un brûleur de l'appareil de la figure 1, appropriée pour coopérer avec la partie de la plaque montrée à la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue partielle de côté, et en perspective, montrant la tête de brûleur de la figure 3 montée sur la partie de plaque de la figure 2 ;
- la figure 5 est une vue de dessus en perspective illustrant une variante de réalisation de la partie de plaque de dessus de la figure 2 ;
- la figure 6 est une vue de dessus en perspective d'un autre mode de réalisation d'une partie de la plaque de dessus agencée selon l'invention ;
- la figure 7 est une vue partielle de dessous, en perspective, d'un autre mode de réalisation de la tête d'un brûleur propre à coopérer avec la partie de plaque montrée à la figure 6 ;
- la figure 8 est une vue de dessus en perspective d'encore un autre mode de réalisation d'une partie de plaque de dessus agencée selon l'invention ;
- la figure 9 est une vue de dessus en perspective d'encore un autre mode de réalisation d'une partie de plaque de dessus agencée conformément à l'invention ; et
- la figure 10 est une vue partielle de dessous d'un autre mode de réalisation de la tête de brûleur propre à coopérer avec la partie de plaque montrée à la figure 9.

[0017] En se reportant tout d'abord à la figure 1, il y est représenté, de façon très schématique, une vue en coupe d'un appareil de cuisson à gaz du type visé par l'invention. L'appareil comporte une plaque de dessus 1 supportée par deux parois latérales 2, une plaque de dessous 3 pouvant être prévue inférieurement pour isoler l'appareil de cuisson d'une partie sous-jacente pou-

vant abriter un autre appareil de cuisine.

[0018] La plaque de dessus supporte au moins un brûleur à gaz 4 (deux brûleurs sont illustrés à la figure 1) qui sont surmontés d'une grille 5 de support d'un ré-

5
 10
 15
 20
 25
 30
 35
 40
 45
 50

[0019] A chaque emplacement où doit être disposé un brûleur 4, la plaque de dessus 1 comporte une zone spécifique 7 au centre de laquelle est fixé un injecteur de gaz 6 auquel est raccordé un tuyau 10 d'alimentation en gaz. Cette zone spécifique 7 peut être intégrale avec la plaque de dessus 1, ou bien peut aussi être rapportée sur cette plaque.

[0020] Dans l'exemple illustré à la figure 1, chaque zone spécifique 7 est en saillie au-dessus de la plaque de dessus et se présente dans sa partie centrale sous forme d'un plateau 11 au centre de laquelle est fixé l'injecteur 6.

[0021] Au-dessus de la zone spécifique 7 est disposée la tête 12 du brûleur 4 qui est coiffée par un chapeau ou couvercle 9. La tête de brûleur 12 comporte des orifices 13 répartis périphériquement par lesquels sortent les flammes 8.

[0022] De tels brûleurs à gaz sont agencés sous forme extra-plate et, de façon connue, ils sont pourvus d'un Venturi annulaire radial défini entre le bord supérieur d'un puits central vertical 14 (visible à la figure 3) coaxial à l'injecteur et la face inférieure en regard du couvercle.

[0023] Un agencement de brûleur du type considéré est décrit par exemple dans le document FR 01 05232 au nom de la Demanderesse.

[0024] Pour éviter un dégagement excessif de CO se produisant lorsque les flammes viennent au contact des doigts ou tiges de la grille de support 5, les orifices de flammes 13 sont répartis périphériquement avec des discontinuités 15 (portions sans orifices visibles aux figures 1 et 4) en regard des doigts de la grille 5.

[0025] Afin que la tête de brûleur 12 puisse être supportée sur la plaque de dessus 1 de façon amovible, qu'elle soit supportée à la hauteur convenable au-dessus de la zone spécifique 7 (ici par rapport au plateau 11) et sous la grille 5, et qu'elle soit positionnée correctement angulairement avec les portions dépourvues d'orifices de flammes 13 situées en correspondance avec les doigts de la grille 5, on prévoit :

- de donner une forme particulière à la zone périphérique 7 et
- d'équiper la tête de brûleur 12 avec des jambes 16 dimensionnées, configurées et disposées de manière qu'elles coopèrent avec ladite zone spécifique 7 pour procurer les résultats souhaités précités.

[0026] On soulignera ici que le support de la tête de brûleur 12 à une hauteur correcte au-dessus de la plaque de dessus 1 est également important pour la définition d'un intervalle annulaire approprié entre le bord inférieur de la tête de brûleur 12 et la plaque de dessus 1, intervalle par lequel passe l'air primaire qui est né-

cessaire au fonctionnement du brûleur et qui, dans ce type de brûleur, passe par le dessus de la plaque 1.

[0027] De plus, on soulignera également que la tête de brûleur 12 doit être disposée en parfaite coaxialité avec l'injecteur 6 pour que son fonctionnement soit optimum.

[0028] Dans ces conditions, on parvient de façon simple aux résultats recherchés en donnant à la zone spécifique 7 une forme géométrique non circulaire et en disposant les jambes de support 16 selon une configuration géométrique analogue. Selon l'invention, cette zone 7 peut recevoir une forme polygonale ou allongée de révolution.

[0029] Dans l'exemple illustré à la figure 2, la zone spécifique 7 est polygonale de forme quadrangulaire, et plus précisément rectangulaire, de préférence avec des angles arrondis.

[0030] De façon complémentaire, comme visible à la figure 3, la tête de brûleur 12 est équipée de jambes de support 16 disposées sur un contour lui-aussi quadrangulaire, et notamment rectangulaire, qui a été matérialisé sur le dessin par le rectangle 17 dessiné en tirets. Les jambes 16 sont destinées à contacter les flancs 18 entourant le plateau rectangulaire 11 et, ces flancs 18 étant sensiblement inclinés par rapport à la verticale, les jambes 16 présentent une inclinaison correspondante. Dans la configuration illustrée aux figures 2 et 3, des jambes 16 au nombre de quatre, disposées de manière à être en appui approximativement avec le milieu des flancs 18, pourraient en principe convenir. Toutefois, pour obtenir un positionnement plus précis, on peut avantageusement mettre en oeuvre six jambes 16 comme illustré à la figure 3, à raison de deux jambes en correspondance avec les petits côtés du contour rectangulaire et d'une seule jambe en correspondance avec les grands côtés du contour rectangulaire.

[0031] Dans ces conditions, la tête de brûleur 12 est positionnable sur la zone spécifique 7 avec seulement deux orientations angulaires possibles mutuellement décalées de 180° et avec une coaxialité correcte par rapport à l'injecteur, comme illustré à la figure 4.

[0032] Pour procurer un effet de détrompage amélioré et notamment éviter que la tête de brûleur soit posée en un emplacement qui ne lui est pas destiné, on peut prévoir de décaler certaines jambes : par exemple, comme visible à la figure 3, les deux jambes situées sur les grands côtés du contour 17 sont décalées de part et d'autre de l'axe médian de ces grands côtés.

[0033] De plus, on peut prévoir que les jambes ne présentent pas toutes la même hauteur comme illustré à la figure 3 où deux jambes 16_a diagonalement opposées sont plus courtes que les quatre autres.

[0034] Pour obtenir un positionnement précis en hauteur de la tête de brûleur 12 par rapport à la plaque de dessus 1, chaque jambe 16 (y compris les jambes courtes 16_a) se présentent sous une forme générale en L, avec une portée latérale 19_a propre à coopérer avec le flanc 18 correspondant et une portée de fond 19_b par

laquelle elle repose sur le plateau 11.

[0035] On conçoit dès lors que les dispositions conformes à l'invention, qui viennent d'être décrites en relation plus particulière avec les figures 2 à 4 qui constituent un mode de réalisation préféré de l'invention, peuvent donner lieu à de nombreuses variantes et adaptations.

[0036] Notamment, de façon simple, comme illustré à la figure 5, la zone spécifique 7 peut se présenter sous forme carrée, avec un plateau 11 carré, notamment avec des angles arrondis, tandis que les jambes 16 peuvent être maintenues au nombre de six, être augmentées à un nombre supérieur, ou être ramenées à quatre, en étant disposées sur un contour carré. Un tel agencement autorise le positionnement de la tête de brûleur indifféremment dans quatre orientations angulaires mutuellement décalées de 90°.

[0037] On peut bien entendu donner à la zone spécifique 7 une forme polygonale à nombre de côtés plus élevé qui conduit à un nombre d'orientations angulaires possibles également plus élevé de la tête de brûleur (forme pyramidale pentagonale autorisant cinq positions angulaires mutuellement décalées de 72° ; forme pyramidale hexagonale autorisant six positions angulaires mutuellement décalées de 60° ; ...).

[0038] Par ailleurs, les dispositions de l'invention qui viennent d'être décrites, en relation avec une zone spécifique 7 en forme de pyramide polygonale définissant un plateau 11 surplombant la plaque de dessus 1, représentent une mise en oeuvre préférée. Toutefois, un tel agencement n'est pas exclusif de l'invention, et d'autres solutions sont envisageables sans sortir du cadre de l'invention.

[0039] En particulier, il est possible que la zone spécifique 7 se présente avec une conformation inverse de la précédente, c'est-à-dire sous forme d'une cuvette 20 à contour polygonal (pyramide en creux) comme illustré à la figure 6. La cuvette 20 présente un fond 22 bordé par des flancs 21 inclinés.

[0040] De façon complémentaire, comme illustré à la figure 7, la tête de brûleur 12 est équipée de jambes 23 de même conformation que les jambes 16 visibles à la figure 3, mais inversées de manière que les portées inclinées 23a puissent coopérer avec les flancs 21 et que les portées horizontales 23b puissent prendre appui sur le bord de la plaque 1 entourant la cuvette 20.

[0041] Là encore, la cuvette 20 peut recevoir toute forme polygonale souhaitée pour l'obtention d'un nombre requis de positionnements angulaires corrects de la tête de brûleur 12.

[0042] Il est également envisageable que la zone spécifique 7 ne soit formée ni en creux, ni en saillie sur la plaque de dessus 1, mais qu'elle soit simplement coplanaire avec la plaque 1. Pour matérialiser la forme géométrique requise en vue du détrompage recherché, on peut, comme illustré à la figure 8, lui faire comporter des empreintes creuses 24 qui sont disposées selon un contour polygonal prédéterminé, contour que reproduit le

positionnement des jambes dont est équipée la tête de brûleur 12. A la figure 8, les empreintes creuses sont supposées devoir recevoir les extrémités des jambes 16 montrées à la figure 3 et sont disposées en correspondance. On peut prévoir que ce sont les extrémités des jambes 16 qui reposent dans le fond des empreintes creuses 24 correspondantes (dans ce cas les surfaces 19a, 19b deviennent inutiles), ou bien que l'appui se fait au contraire grâce aux surfaces 19a, 19b portant sur les bords des empreintes respectives, tandis que les extrémités des jambes n'entrent pas en contact avec le fond des empreintes respectives.

[0043] Comme suggéré plus haut, il est également envisageable que la zone spécifique 7 ne soit pas polygonale, mais soit allongée de révolution, par exemple elliptique ou ovale. Un exemple d'un agencement de ce type est illustré aux figures 9 et 10 qui sont calquées sur les figures 2 et 3 précitées (les mêmes références numériques étant conservées).

Revendications

1. Appareil de cuisson à gaz équipé d'une plaque de dessus (1) ayant au moins une zone (7) pour la fixation d'un injecteur (6) d'un brûleur à gaz (4) et pour le support d'une tête (12) dudit brûleur coaxialement audit injecteur (6) et au-dessus de ladite plaque (1) avec aspiration d'air primaire par le dessus de la plaque, **caractérisé en ce que** la susdite zone (7) de la plaque de dessus (1) possède un contour fermé non circulaire et **en ce que** la tête de brûleur (12) est munie de jambes (16, 23), par lesquelles elle repose sur la susdite zone (7) de la plaque de dessus, qui sont en nombre tel et qui sont disposées de manière telle qu'elles coopèrent avec les côtés dudit contour non circulaire de ladite zone (7) afin que la tête de brûleur (12) ne puisse occuper qu'un nombre déterminé et limité de positions angulaires en étant simultanément disposée coaxialement à l'injecteur (6) et que, pour tout positionnement incorrect - en orientation et/ou en centrage - de la tête (12), celle-ci repose sur la plaque de dessus de façon inclinée et donc visible.
2. Appareil de cuisson à gaz selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite zone (7) de la plaque de dessus est un plateau non circulaire (11) surmontant le reste de ladite plaque (1), et **en ce que** les jambes (16) de la tête de brûleur sont en nombre et ont un agencement propres à leur coopération avec les faces latérales (18) de la pyramide non circulaire bordant le plateau (11).
3. Appareil de cuisson selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite zone de la plaque de dessus est une cuvette non circulaire (20) s'étendant sous le reste de ladite plaque et **en ce que** les jambes (23) de la tête de brûleur sont en nombre et ont un agencement propres à leur coopération avec les faces latérales (21) de la pyramide non circulaire bordant la cuvette.
4. Appareil de cuisson selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite zone (7) de la plaque de dessus (1) est coplanaire avec le reste de la plaque et **en ce que** les extrémités des jambes (23) de la tête de brûleur sont en nombre et ont un agencement propres à leur coopération avec des empreintes creuses respectives (24) disposées selon le susdit contour non circulaire.
5. Appareil de cuisson selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la susdite zone (7) de la plaque de dessus possède un contour polygonal.
6. Appareil de cuisson selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ladite zone de la plaque de dessus est de forme rectangulaire et **en ce que** le nombre des positions correctes possibles de la tête de brûleur est de deux.
7. Appareil de cuisson selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ladite zone de la plaque de dessus est de forme carrée et **en ce que** le nombre des positions correctes possibles de la tête de brûleur est de quatre.
8. Appareil de cuisson selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les jambes (16, 23) de la tête du brûleur comportent, chacune, une portée latérale (19a, 23a) propre à coopérer avec un flanc (18, 21) correspondant de la zone spécifique de la plaque de dessus et une portée horizontale (19b, 23b) propre à coopérer avec une surface horizontale (11, 1) de ladite zone spécifique ou de la plaque.

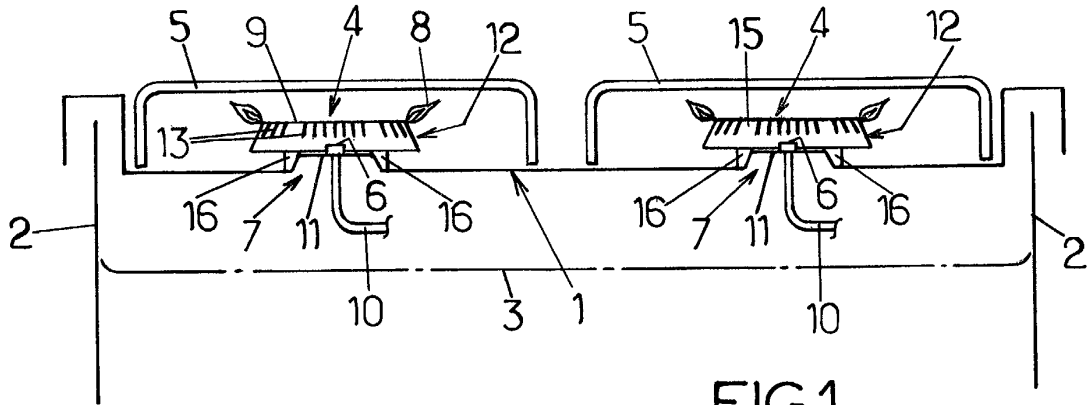


FIG. 1.

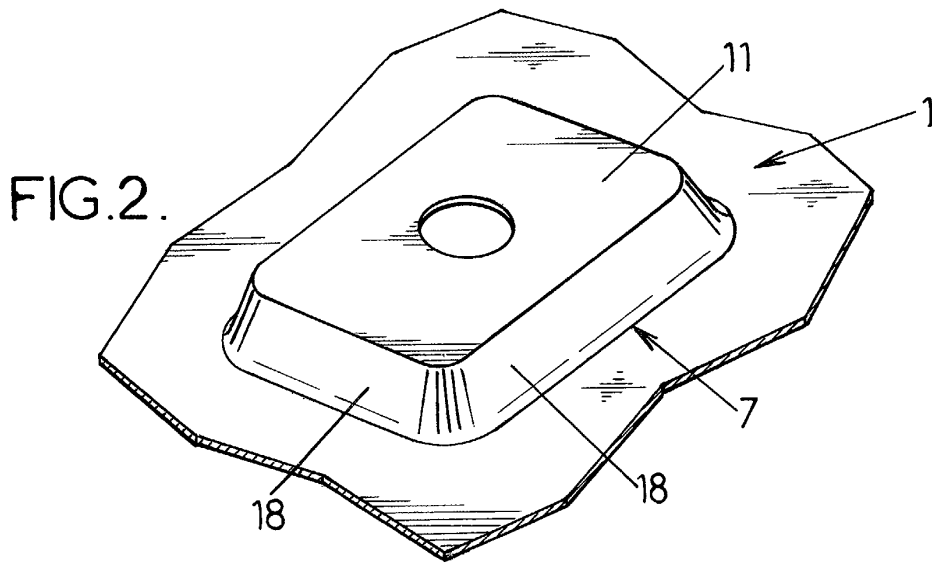


FIG. 2.

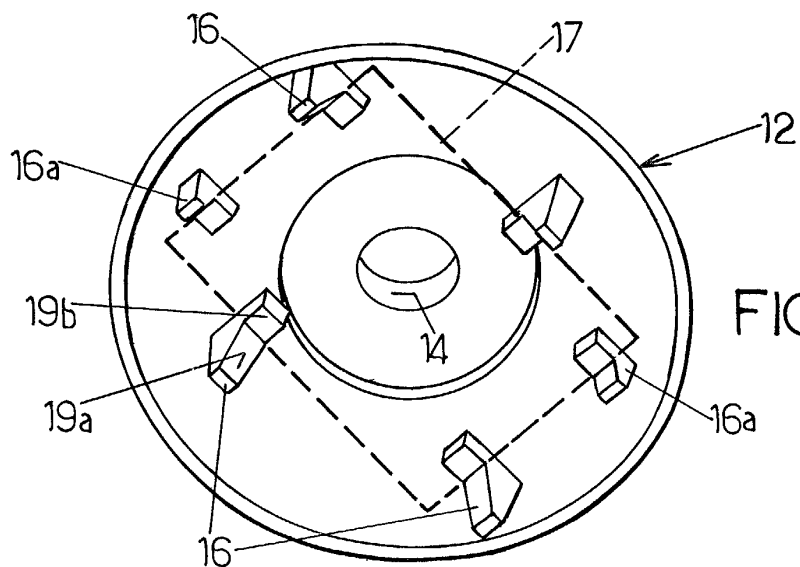
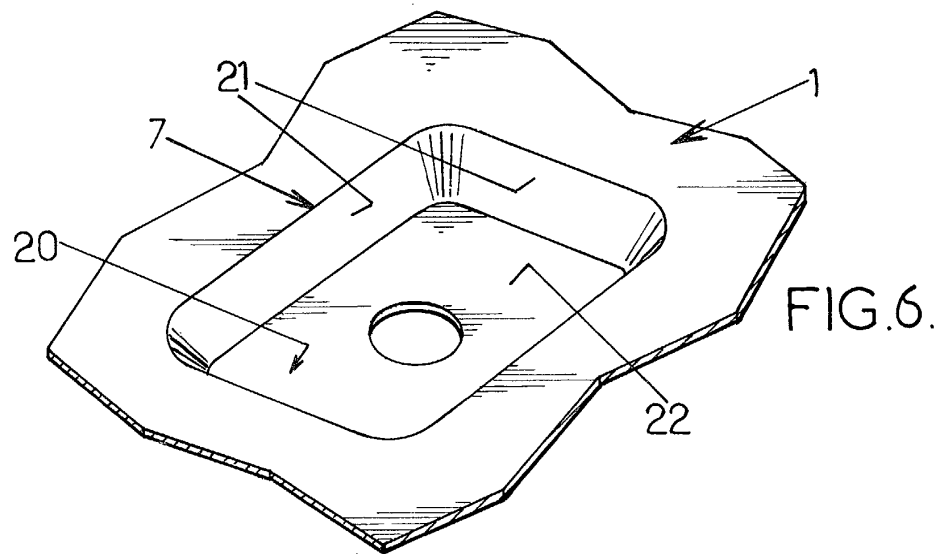
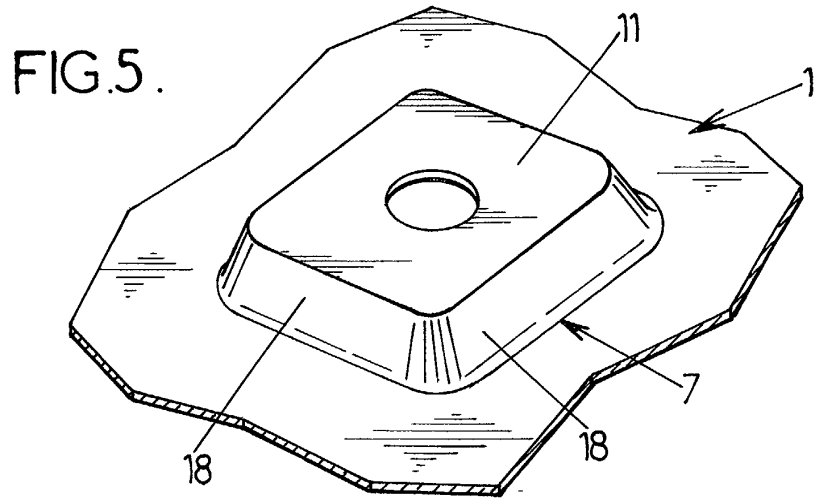
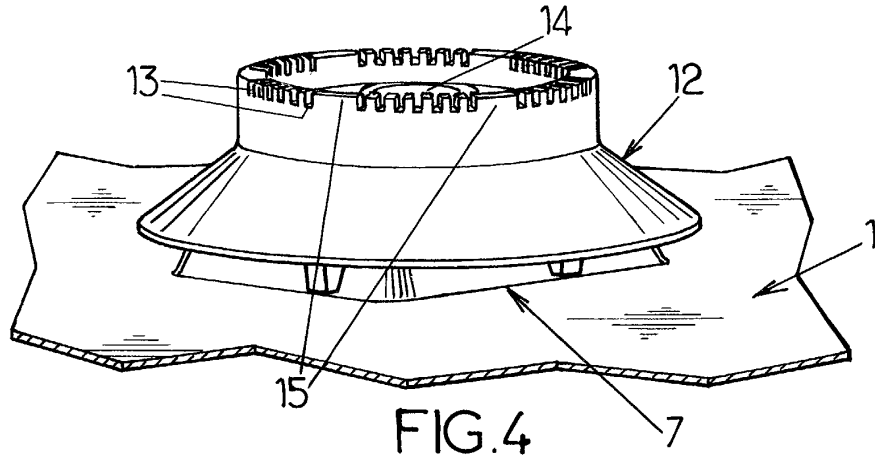


FIG. 3.



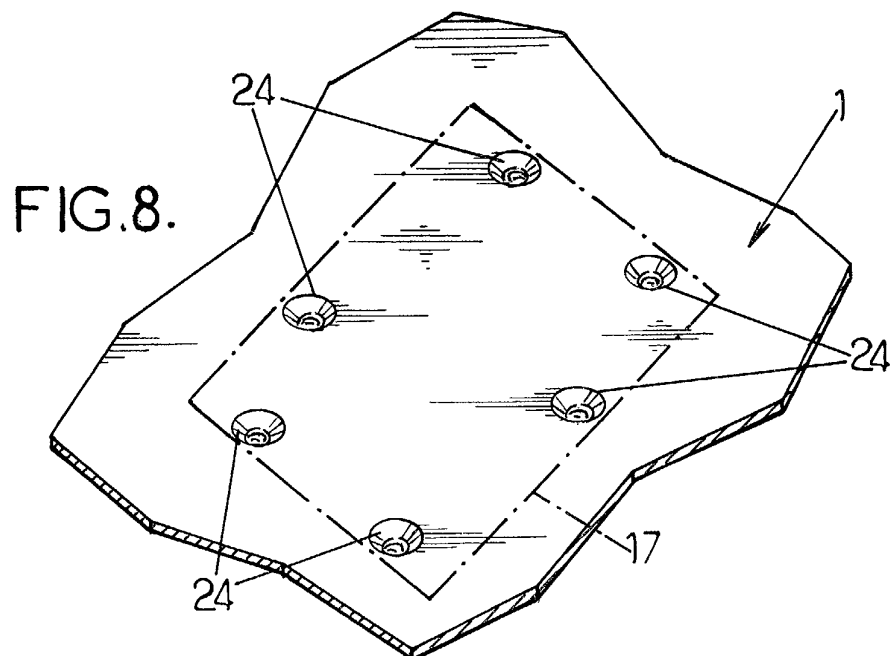
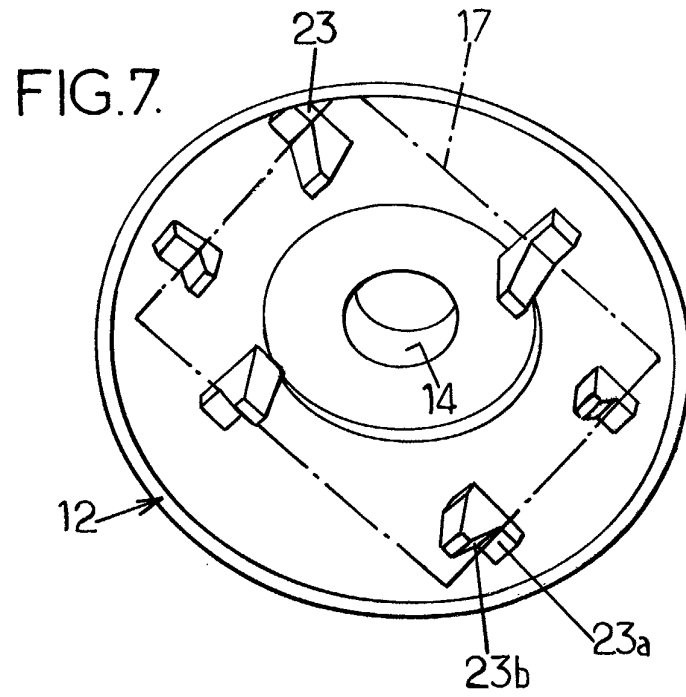


FIG.9.

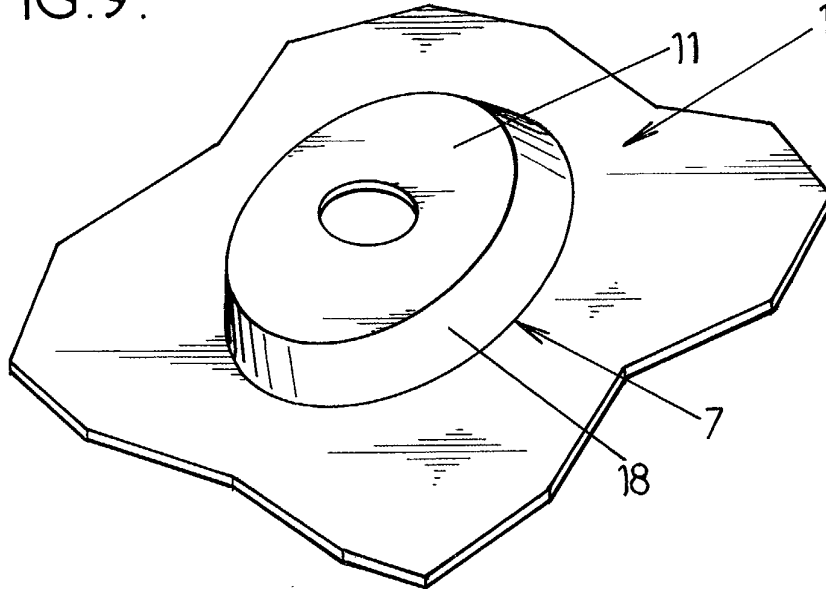
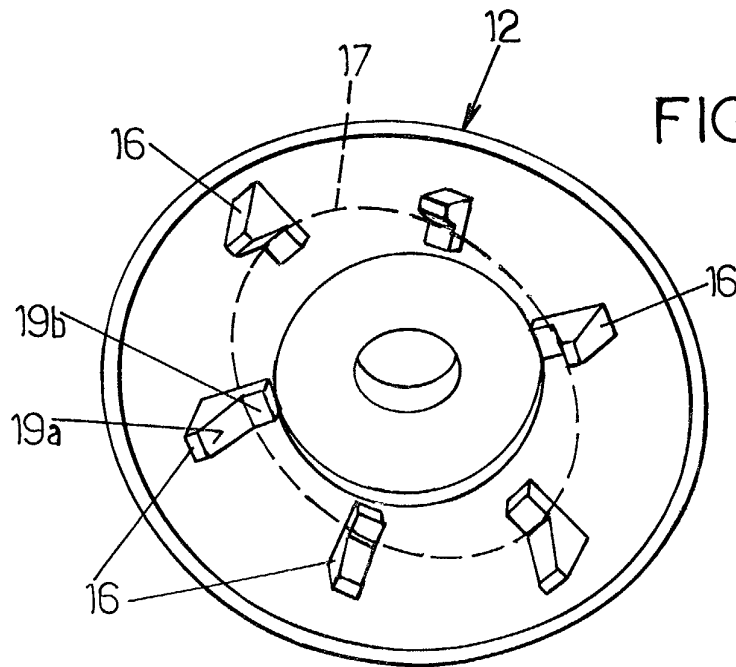


FIG.10.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2014

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	WO 00 40900 A (GOECER MEHMET BARI & SCEDIL ; ARDEM P & IDOT (TR); UMUR HASAN (TR);) 13 juillet 2000 (2000-07-13) * revendications 1-3; figures *	1	F24C3/08
A	WO 96 06304 A (UNIV LEEDS INNOVATIONS LTD ; ANDREWS GORDON EDWARD (GB)) 29 février 1996 (1996-02-29) * abrégé *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			F24C F23D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	2 décembre 2002	Vanheusden, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPC FORM 1503 03 92 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2014

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-12-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0040900	A	13-07-2000	WO 0040900 A1	13-07-2000
			AU 2556199 A	24-07-2000
			EP 1159565 A1	05-12-2001
WO 9606304	A	29-02-1996	AU 3263395 A	14-03-1996
			WO 9606304 A1	29-02-1996

EPC FORM P/460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82